

# Conseil communal de Lausanne

## Rapport de la commission N°6

**chargée de l'examen du PREAVIS N° 2018/55 :** Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne ».

La séance s'est tenue le 8 février 2019 de 17h à 18h00 – Direction du Logement, de l'environnement et de l'architecture, Port-Franc 18 à Lausanne, 3e étage, salle 368.

### Participants :

#### Commission

M. Fabrice MOSCHENI, Rapporteur de la commission  
Mme Aude BILLARD  
M. Matthieu CARREL  
M. Pedro MARTIN, remplaçant de M. André MACH  
M. Vincent MOTTIER  
M. David RAEDLER  
Mme Karine ROCH, remplaçante de M. Ngoc Huy HO  
M. Yvan SALZMANN  
M. Joël TEUSCHER  
M. Vincent VOUILLAMOZ  
M. Stéphane WYSSA

#### Municipalité

Mme Natacha LITZISTORF, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture

#### Service d'organisation et d'informatique (SOI)

M. Jean-Daniel SCHLÄPPY, chef de service ad intérim

#### Absent

M. Cédric FRACHEBOUD

**Notes de séance :** Mme Sophie BONAUDI que nous remercions pour la qualité des notes de séance.

### Introduction

M. Moscheni, rapporteur, ouvre la séance et salue les participants. Il cède la parole à Mme La Municipale qui présente les collaborateurs de l'administration communale: M. Schläppy, chef du Service ad intérim du SOI et Mme Bonaudi, secrétaire au LEA.

M- Moscheni cède la parole au postulant. M. Wyssa remercie la Municipalité pour la réponse à son postulat. Il mentionne les questions suivantes à la lecture du rapport-préavis :

- Un projet pilote de plateforme informatique est mentionné, qui aurait été lancé avant la fin 2018, concernant la déclaration de résidence. A-t-il été mené à bien, la prestation est-elle lancée (chapitre 4 du rapport-préavis) ?
- Pour la mise sur pied du projet de transformation digitale de la Ville, un calendrier existe-t-il (chapitre 4 du rapport-préavis) ?

### Discussion générale

Un commissaire note que la parution du rapport-préavis a précédé de peu la présentation par le Canton de ses projets de loi sur les moyens d'identification électronique et le portail sécurisé des prestations en ligne de l'Etat (LCyber), ainsi que la modification de la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative (LPA-VD). Il souhaite ainsi avoir des informations sur les points suivants :

- La LCyber faisant du Canton un prestataire d'identités numériques, dans quelle mesure la Ville collabore-t-elle avec le Canton sur la mise en place de ce processus ? L'identité cantonale sera-t-elle reconnue par le portail de la Ville à l'avenir ?
- La modification de la LPA-VD permettra d'informatiser les procédures d'autorisation et de notifier valablement si l'administration reconnaît des canaux de communication numérique - quelle est la réflexion de la Ville à ce sujet ?

Un commissaire souligne que le postulat pose une question très intéressante. Il est satisfait que la Municipalité soit prudente avec l'identité numérique. Outre les problèmes de cyber sécurité, la multiplication des identités numériques posent en effet problème.

Un commissaire évoque un goût d'inabouti dans la réponse de la Municipalité car une stratégie claire avec une approche proactive n'est pas énoncée. Lors d'une précédente commission, la remise sur pied de la Commission consultative informatique a été discutée et le plan stratégique a déjà été mentionné. Le commissaire souligne l'importance d'avancer dans cette démarche.

Un commissaire souligne deux points manquants dans le rapport :

- La loi sur l'e-ID n'est pas mentionnée, or il aurait fallu y faire référence, ainsi qu'à la loi sur la protection des données, car ce sont des questions d'actualité. Comment la Ville de Lausanne s'intègre-t-elle dans cette évolution législative ?
- La question de l'identité numérique est discutée, mais la question des prestations en ligne devrait aussi être mentionnée plus en détail. Il faudrait faire une distinction plus clairement dans le rapport.

Un commissaire note que le rapport-préavis est clair et concis mais relativement peu loquace sur l'inventaire des prestations réalisées ou prévues. Le potentiel d'amélioration est gigantesque pour les citoyens et pour l'administration. De plus, est-il nécessaire d'avoir le même niveau de sécurité pour toutes les prestations ?

Mme la Municipale Litzistorf répond aux différentes questions posées:

- Questions du postulant:  
Le projet pilote sur la déclaration de résidence annoncé pour fin 2018 aura deux mois de retard. Pour la stratégie numérique, un premier projet du SOI a été soumis cette semaine. Ce projet va répondre aux souhaits légitimes sur la partie stratégique ainsi qu'une présentation plus rigoureuse évoquées par les commissaires.
- Collaboration avec le Canton:  
La collaboration avec le Canton est forte, mais la Ville de Lausanne n'est pas parmi les suiveurs, elle est plutôt parmi les administrations innovantes et qui font référence. M. Schläppy confirme que la Ville est innovante. Le système déployé aujourd'hui, qu'on appelle un « système à légitimation », a d'ailleurs été inventé à Lausanne. Par exemple, pour consulter ses données avec les SIL, il suffit, pour se connecter au portail de la Ville, de se servir de certains éléments figurant sur l'une des trois dernières factures reçues des SIL. Ce type de légitimation par secret partagé suffit pour de telles prestations. Il s'agit d'une solution très économique par rapport à des authentifications fortes.
- Cyber-sécurité:  
La Ville se montre prudente mais elle avance tout de même. Elle remercie le postulant, le besoin existe en effet. C'est une démarche itérative que la Ville veut implémenter. Pour le goût d'inabouti, un rapport-préavis est en préparation sur la transformation digitale. Depuis la dernière commission qui a traité du préavis RECOLTE, la Commission consultative informatique a été remise en fonction.
- Loi fédérale e-ID:  
La Ville et le Canton souhaitent intervenir sur la commission qui en est chargée et s'organisent pour ce faire.
- Situation des prestations en ligne:

Pour l'instant, il s'est agi de numériser des documents mis à disposition en ligne, qu'il faut imprimer et compléter avant de les apporter à un guichet. En effet, il existe un grand potentiel d'amélioration qui sera adressé par la future stratégie digitale de la Ville.

Un commissaire demande si, dans le cas où la Ville se dote des règlements nécessaires, est-ce qu'elle pourrait rendre des décisions par voie électronique ? Cela concernerait toute procédure administrative de première instance soumise à la loi sur la procédure administrative. M. Schläppy répond que la Ville, à ce jour, n'est pas équipée pour délivrer des autorisations en ligne. En outre, la réglementation de la Commune ne le permet pas à l'heure actuelle.

Une commissaire demande si la Ville mène des vérifications de sécurité. M. Schläppy dit qu'il existe un système qui filtre et observe le trafic, et qui ferme éventuellement les accès non logiques. C'est un système mis à disposition par des fournisseurs, il n'y a pas d'action humaine. Les données de légitimation sont centralisées, mais la protection fonctionne par couches – on parle d'orthogonalité dans la sécurité. Le SOI reste attentif et rajoute des couches au fur et à mesure des besoins.

Un commissaire demande si la Ville porte également attention aux personnes qui n'ont pas accès à l'informatique ? Mme la Municipale Litzistorf répond que la Ville est consciente de la fracture numérique et y est attentive, notamment envers les personnes les plus démunies.

### **Lecture du préavis point par point :**

Point 1 : pas de commentaire

Point 2 : pas de commentaire

Points 3.1 – 3.2 : pas de commentaire

Point 3.3 :

Un commissaire demande ce que signifie, à la dernière ligne de ce point, le changement de politique tarifaire du fournisseur ? M. Schläppy répond que, initialement, on utilisait une brique logicielle avec un fournisseur qui était très orienté Open Source. Ce fournisseur a changé son modèle et l'a adapté au nombre total de comptes. Ce modèle d'affaires n'était plus adapté à la Ville et le SOI a dû changer toute la brique logicielle.

Une commissaire demande la signification de « un partage des coûts supporté par le citoyen ». M. Schläppy répond que cela pourrait signifier de demander une contribution pour payer son identité numérique par exemple.

Point 3.4 :

Un commissaire demande des informations sur l'activité du groupe de travail. M. Schläppy répond que le rythme de travail est très limité. Le livrable est une prestation qui utiliserait l'identité cantonale via le broker de la Confédération pour une prestation communale. La Confédération, les cantons et les communes financent ce broker mis à disposition par la société e-Opérations. Mais le financement par la Confédération n'est pas assuré au-delà de 2019. La plateforme existe en tout cas jusqu'à 2019 pour l'instant et reste en attente d'une décision quant au financement futur.

Point 4 :

Un commissaire mentionne que le portail des prestations en ligne est assez léger en contenu pour le moment. D'autres prestations vont-elle s'ajouter ? Mme la Municipale Litzistorf répond que le rapport-préavis sur la transformation digitale répondra à cette question, de manière concrète et stratégique.

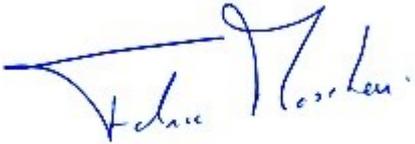
Point 5 : pas de commentaire

Point 6 : Conclusions

La parole n'étant plus demandée, le rapporteur M. Moscheni propose de voter la conclusion :  
La conclusion du rapport-préavis est acceptée à l'unanimité.

Le rapporteur M. Moscheni lève la séance à 18h00.

Fabrice Moscheni  
Rapporteur  
29 avril 2019

A handwritten signature in blue ink, reading "Fabrice Moscheni". The signature is stylized with a large, sweeping initial 'F' and 'M'.